

Pour une meilleure santé financière !



Outils et conseils d'experts pour
prévenir les difficultés financières

Avec ce guide, nous vous proposons d'**évaluer votre situation financière** grâce aux outils proposés. En quelques minutes, le test de solvabilité vous permettra de connaître l'état de votre santé financière ainsi que votre niveau d'endettement. Nous vous dirigerons également vers les liens nécessaires qui vous feront découvrir votre dossier de crédit.

Par la suite, vous pourrez **dresser votre budget** afin de savoir exactement où va votre argent et si vos finances sont en équilibre ou non.

Si vos résultats à nos différents tests de santé financière sont positifs, vous trouverez d'intéressants conseils et renseignements contenus dans ce livret.

Par ailleurs, si vos résultats indiquent que votre situation pourrait être ou devenir à risque, vous y retrouverez, en plus de nos judicieux conseils, une panoplie de solutions qui pourraient vous aider financièrement.

Pour un avenir sans dettes^{mc}, consultez régulièrement ce guide!



Saviez-vous que...

1. Si vous remboursez 500 \$ sur un solde de 600 \$ de votre carte de crédit, vous devrez payer l'intérêt non seulement sur le 100 \$ impayé mais sur 600 \$ et ce, depuis la date de l'achat ainsi que sur tout autre achat effectué pendant le mois.
2. Lorsque vous effectuez une avance de fonds sur votre carte de crédit, les intérêts vous seront facturés depuis le début de l'avance de fonds.
3. Les assureurs accordent jusqu'à 5 à 10% de rabais sur une prime d'assurance auto ou maison à des gens qui ont une bonne cote de crédit et jusqu'à 30% pour une excellente cote.
4. Selon les statistiques de la firme Jean Fortin, les causes des problèmes financiers sont de 2 ordres: 58% sont liés à des imprévus menant à une baisse de revenus (ex.: perte d'emploi, séparation, maladie) et 42% sont liés à l'endettement progressif.
5. Les groupes les plus à risque de se retrouver face à un problème d'endettement sont les jeunes de 18 à 30 ans, les familles monoparentales ainsi que les personnes âgées.
6. Selon l'avis de la plupart des prêteurs, le paiement mensuel de toutes vos dettes, à l'exception de votre hypothèque, ne devrait pas dépasser 10 à 15% de votre revenu net mensuel.¹



Selon notre expérience, les difficultés financières surviennent rarement du jour au lendemain. C'est plutôt un processus lent et sournois: personne n'est à l'abri de se faire entraîner dans la spirale de l'endettement. Faites attention pour ne pas être l'un d'eux!

¹Référence: Association des banquiers canadiens

Au cours des 10 dernières années, le crédit à la consommation, c'est-à-dire toutes dettes à l'exception des hypothèques, a augmenté 2 fois plus vite que le revenu disponible, soit le revenu net après impôt. Un fossé s'est donc creusé au fil des années de sorte que l'endettement des Québécois a presque doublé en 20 ans!

Pendant ce temps, le taux d'épargne a chuté au Québec passant de 20% du revenu disponible en 1985 à un taux d'épargne record de 5% pour 2015.

Plus endettés que jamais et encouragés par la publicité, les bas taux d'intérêt et la facilité de crédit du genre « achetez maintenant et payez plus tard », et avec moins ou pas d'épargne, nous sommes donc maintenant beaucoup plus à risque de faire face aux problèmes financiers surtout en cas d'imprévus.

Il y a des effets négatifs importants au surendettement et la faillite n'est pas toujours la solution : d'autres possibilités s'offrent à vous et il est important de les connaître. Ne laissez pas cette anxiété miner votre santé ou votre vie de couple.



De tous les facteurs de stress, le harcèlement de ses créanciers et la crainte d'être saisi figurent parmi les pires.

1. Évaluez votre situation financière

Pourquoi est-il important d'évaluer sa situation financière? Parce que vos problèmes d'argent ont un impact important sur votre qualité de vie et peuvent être une cause de frictions dans le couple et une baisse de motivation au travail. Même si la situation n'est pas critique, le fait de payer des intérêts sur plusieurs années à venir gruge votre capacité financière et votre liberté d'action future.

Comment peut-on dormir sur nos deux oreilles quand on a des problèmes d'argent? Comment faire pour être heureux quand on est angoissé et inquiet face à l'avenir?

On a beau dire que l'argent ne fait pas le bonheur, notre santé financière est étroitement liée à notre santé psychologique.



En dépensant plus que vous gagnez, tôt ou tard vous serez en difficulté financière...

Les pages suivantes vous permettront d'évaluer et de prendre conscience de votre situation financière grâce à certains exercices et outils financiers intéressants.

Croyez-vous que vous gérez bien votre argent? Ou, croyez-vous que vos dépenses dépassent votre revenu? Prenez quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant et ainsi évaluer votre situation financière.

 **Cochez les questions auxquelles vous avez répondu «oui».**

- Avez-vous l'habitude de payer vos factures en retard?
- Utilisez-vous une tranche de plus en plus importante de votre revenu pour rembourser vos dettes?
- Est-ce que vous prenez de l'argent destiné pour des dépenses courantes pour effectuer le paiement de vos dettes?
- Est-ce que vous ne remboursez que le montant minimum de vos marges et de vos cartes de crédit chaque mois?
- Avez-vous atteint ou dépassé la limite de votre marge ou de vos cartes de crédit?
- Empruntez-vous de l'argent ou utilisez-vous vos cartes de crédit pour régler des achats que vous aviez l'habitude de payer comptant?
- Puissez-vous dans vos économies pour payer vos factures?
- Avez-vous reçu un appel d'une agence de recouvrement parce que vous n'avez pas payé une facture?
- Remettez-vous à plus tard votre rendez-vous chez le dentiste ou l'achat de médicaments parce que vous n'avez pas les moyens?
- Si vous ou votre conjoint perdiez votre emploi, auriez-vous immédiatement des problèmes financiers?
- Ignorez-vous le montant exact de vos dettes?
- Si vous viviez une séparation, seriez-vous dans l'impossibilité d'assumer vos dettes?

Quel est votre résultat?

Comptez les questions auxquelles vous avez répondu «oui» pour évaluer votre situation financière.

0 Vous êtes en parfaite santé financière. Vous savez comment utiliser votre crédit et pour vous, le respect d'un budget et l'épargne sont des éléments très importants. Les conseils que nous offrons à la fin de ce guide pourraient tout de même être forts intéressants pour vous.

1-2 Vous allez bien, mais ne perdez pas de vue votre budget et vos priorités financières. N'abusez pas de votre crédit et gare aux achats spontanés. Nous vous recommandons de consulter ce guide régulièrement afin de rester sur la bonne voie et de tenter d'améliorer votre situation financière.

3-6 Vous pourriez avoir des problèmes financiers. Vous devriez dès maintenant réduire vos dépenses et éviter d'augmenter votre endettement. Si vous n'avez pas établi un budget mensuel, préparez-en un et respectez-le. Placez vos cartes de crédit dans un verre d'eau et placez-le au congélateur. La prochaine



fois que vous aurez une envie de dépenser, elle aura le temps de passer! En cas de doute sur votre capacité à améliorer vos finances, nous vous conseillons fortement de nous contacter pour obtenir une consultation sans frais.

7 ou plus Attention! Vous éprouvez probablement de graves difficultés financières et vous avez besoin d'aide. Il est dans votre intérêt de savoir comment reprendre le contrôle de vos finances. Sachez que nous sommes disponibles pour une consultation sans frais qui pourrait vous aider à corriger votre situation financière.

MESUREZ VOTRE NIVEAU D'ENDETTEMENT

Pour évaluer votre situation financière en profondeur, nous vous recommandons de calculer votre *ratio d'endettement*. Les banques utilisent cet outil afin d'évaluer votre capacité de remboursement lorsque vous demandez un prêt. Si votre ratio est supérieur à 40%, il vous sera improbable d'obtenir un prêt. Faites le test sur monratioendettement.com.

DÉCOUVREZ VOTRE POINTAGE AU BUREAU DE CRÉDIT

Le pointage de crédit évalue, selon différents critères précis, vos habitudes financières en les notant entre 300 et 900. Moyennant une somme d'environ 24 \$, Equifax.ca et TransUnion.ca vous permettront de recevoir votre pointage de crédit. Un pointage de 680 ou plus indique que votre situation financière se porte plutôt bien et il vous sera probablement plus facile d'obtenir un prêt.



QUELLE EST VOTRE COTE DE CRÉDIT?

Votre cote de crédit est évaluée par vos créanciers pour chacune de vos dettes qui sera notée de 0 à 9. Vous pouvez obtenir gratuitement votre dossier de crédit en visitant le Equifax.ca ou le TransUnion.ca. Si vous avez un ou plusieurs créanciers avec une cote entre 3 et 9, les prêteurs seront moins enclins à accepter une demande de prêt. Le montant de la dette n'est pas important pour un prêteur. Votre cote de R-9 sera mal vue, qu'il s'agisse d'un montant de 10 000 \$ ou d'un simple compte de cellulaire.



Attention! Ce n'est pas parce qu'une institution financière accepte de vous accorder un prêt que vous devez emprunter.

ENCORE PLUS D'OUTILS...

Une visite au JeanFortin.com vous fournira plusieurs outils qui vous aideront à évaluer votre situation financière. Si vous cherchez à savoir combien de temps il faudra afin de rembourser la totalité de votre carte de crédit, si vous désirez un budget imprimable ou si vous désirez tout simplement comprendre votre dossier de crédit, sachez que vous trouverez des réponses à vos questions en naviguant sur notre site.

2. Élaborez votre budget

POURQUOI FAIRE UN BUDGET?

« Dites-moi quel est votre budget et je vous dirai quel est votre avenir. »

Pour être en mesure de réaliser les choses qui vous tiennent à cœur, il faut les planifier aujourd'hui. La seule façon d'y parvenir, c'est par un budget.

Nous vous offrons la possibilité d'effectuer votre budget au JeanFortin.com/fr/outils-conseils/budget-en-ligne. Vous pourrez par la suite soit l'imprimer ou soit l'exporter en format Excel pour le conserver et y apporter des ajustements si nécessaire.

Vos finances doivent vous donner une marge de manœuvre. Mais comme tout bon régime, les objectifs que vous vous fixez ne doivent pas être trop ambitieux, sinon vous risquez de vous décourager.



Rappelez-vous que le paiement de vos dettes ne devrait pas excéder 10 à 15% de votre revenu net, selon l'Association des banquiers canadiens.

VOICI 2 PENSÉES À NE PAS OUBLIER:

- 1 Personne n'est véritablement à l'abri des imprévus ;
- 2 La meilleure façon d'y faire face est de constituer un coussin financier représentant (idéalement) 3 mois de dépenses.

3. Trucs pour votre budget

C'est en faisant une liste détaillée des items et des services pour lesquels vous dépensez que vous saurez où vous pouvez économiser. Certaines de vos dépenses non essentielles apparaîtront alors clairement. Vous devrez faire des choix et, par la suite, réaménager votre budget.

C'est aussi l'occasion idéale de savoir si votre budget est déficitaire ou excédentaire. Un budget se prépare en 3 étapes :

- 1 Insérer les dépenses fixes (loyer, paiement auto, etc.) ;
- 2 Estimer les dépenses variables (nourriture, vêtements, dépenses personnelles, etc.), et ;
- 3 Déterminer sur une période de 3 mois quels sont les vrais montants dépensés pour chacun des postes de dépenses variables.

Si vous enregistrez un déficit, vous devez remédier à la situation rapidement et éviter l'accès au crédit pour boucler vos fins de mois. Lorsqu'on se fait prendre à ce « jeu », c'est le début de la spirale de l'endettement.

Si vous enregistrez un surplus, dites-vous que c'est la somme que vous pouvez consacrer au paiement de vos dettes, à l'épargne et à des projets personnels à venir!



4. Le rôle du syndic et du conseiller

QU'EST-CE QU'UN SYNDIC EN INSOLVABILITÉ?

Un syndic autorisé en insolvabilité est titulaire d'une licence octroyée par Industrie Canada et il est le seul professionnel autorisé à administrer des faillites et des propositions en vertu des lois fédérales. Il est aussi votre conseiller qui vous aidera à bien comprendre les avantages et inconvénients de chaque solution et qui vous aidera à faire le bon choix.

QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER EN INSOLVABILITÉ?

Le conseiller en insolvabilité est certifié par le Bureau du Surintendant des faillites pour analyser votre situation, répondre à toutes vos questions et vous accompagner tout au long du processus. C'est de concert avec vous et le syndic que votre conseiller orchestre les différents éléments requis pour vous permettre une libération rapide de vos dettes et de vos soucis financiers.

Notre équipe est à l'écoute de vos préoccupations. Nous sommes là pour vous conseiller et vous épauler du début à la fin!





SOLUTION 1 : AJUSTEMENT DE VOTRE BUDGET

Bien souvent, les problèmes financiers peuvent être détectés et améliorés en étudiant votre budget personnel et/ou familial et en le corrigeant au besoin. Cet outil, qui en effraie plus d'un, est essentiel pour contrôler vos revenus et vos dépenses. Il est d'autant plus important de l'ajuster régulièrement en fonction de vos habitudes de consommation. Il vous permettra de mettre le doigt sur vos « excès » financiers possibles et de réajuster vos dépenses en établissant vos priorités et vos objectifs.

Pour établir un budget qui vous permettra d'y voir plus clair consultez le JeanFortin.com/fr/outils-conseils/budget-en-ligne.



SOLUTION 2 : ENTENTE AVEC VOS CRÉANCIERS

L'entente avec vos créanciers est habituellement plus facile si vous avez un bon historique de remboursement avec le même créancier depuis longtemps. Vous aurez, dans ce cas, plus de latitude pour négocier directement avec ce dernier une prolongation de la période de remboursement ou de diminuer le taux d'intérêt de votre dette. Pour un créancier qui ne croit plus en votre capacité de le rembourser, il pourrait effacer le solde total de votre dette en échange du paiement d'un montant forfaitaire moindre que le total de la dette.

Par contre, dans la majorité des dossiers, la cote de crédit négative demeurera à votre dossier et ce, pour une période de 6 ans.

S'il vous intéresse de négocier vous-même avec vos créanciers, nous vous invitons à consulter le JeanFortin.com/fr/explorer-les-solutions/autres-solutions/negociation-avec-les-creanciers.





SOLUTION 3 : DÉPÔT VOLONTAIRE

Le dépôt volontaire consiste à verser volontairement une partie de vos revenus au Palais de justice de votre région afin de rembourser intégralement vos dettes à vos créanciers. Cette solution à l'endettement n'existe qu'au Québec et vous protégera de la saisie de salaire et de vos meubles. Un taux d'intérêt de 5% annuellement s'ajoute à vos dettes et le montant à payer est basé sur un pourcentage de votre revenu brut.

Si vous désirez obtenir de l'information concernant cette solution, vous pouvez visiter le www.justice.gouv.qc.ca/votre-argent-et-vos-biens/depot-volontaire.



SOLUTION 4 : CONSOLIDATION DE DETTES

La consolidation de dettes est une option intéressante si vous avez une bonne cote de crédit ainsi qu'un revenu suffisant pour rembourser les mensualités du prêt. En contractant un tel prêt auprès de votre institution financière qui remboursera vos créanciers, vous regrouperez tous vos paiements en un seul. Le taux d'intérêt est habituellement de 12%. À noter que cette solution vous permettra de conserver tous vos biens.

Pour être éligible à une consolidation de dettes auprès de votre institution financière, nous vous recommandons de :

- 1 Connaître le taux d'intérêt de chacune de vos dettes pour vous assurer que vous ne refinancerez pas une dette qui a un taux d'intérêt plus bas que celui du prêt de consolidation.
- 2 Vous assurer d'avoir la capacité d'effectuer les paiements mensuels du prêt de consolidation en le calculant vous-même au JeanFortin.com/fr/outils-conseils/calculateur-de-pret.





**Si vous avez succombé
au piège de l'endettement,
n'avez pas honte.**

Vous n'êtes pas les seuls !



SOLUTION 5 : PROPOSITION DE CONSOMMATEUR

La proposition de consommateur est la plus populaire des alternatives à la faillite. En plus de vous permettre de conserver vos actifs, vous ne serez obligé de rembourser qu'une partie de vos dettes en fonction de votre capacité réelle de remboursement, laquelle tiendra compte de votre situation personnelle et familiale. En éliminant tous les intérêts et en remboursant pendant une période de 5 ans qu'une partie réduite de vos dettes, votre paiement mensuel sera substantiellement moindre que vos mensualités actuelles.



SOLUTION 6 : FAILLITE

La faillite est la solution la plus connue afin de vous libérer de la plupart de vos dettes. Vous devrez payer au syndic un montant mensuel établi selon votre revenu familial net par mois, du nombre de personnes dans votre unité familiale tout en tenant compte de certaines dépenses. Contrairement aux mythes répandus, la plupart des personnes qui font faillite ne perdent pas ou très peu de biens. La faillite vous protégera contre les saisies et le harcèlement des créanciers, en plus de vous libérer de la plupart de vos dettes en 9 ou 21 mois si c'est votre première faillite. Souvent, cette solution est privilégiée parce qu'elle permet de repartir du bon pied très rapidement.



UTILISEZ VOTRE CARTE DE CRÉDIT DE FAÇON RESPONSABLE

Il est facile de s'endetter, particulièrement avec les cartes de crédit. Bien qu'il soit tentant de ne payer que le montant minimum requis chaque mois et d'utiliser l'argent en surplus à d'autres fins, essayez de considérer vos achats par carte de crédit comme des achats au comptant. N'ayez qu'une seule carte et remboursez le solde en entier chaque mois pour éviter de payer des intérêts.

Un achat de 1 000 \$ à crédit vous coûtera au total 1 860 \$ si vous ne payez que le minimum. C'est presque 2 fois plus!



ÉPARGNEZ ET CONSTITUEZ-VOUS UN FONDS D'URGENCE

L'épargne doit être vu comme une dépense au même titre que n'importe quel autre achat nécessaire, tel que votre nourriture. En épargnant à chaque fois que vous recevez votre paie, par exemple, vous vous habituerez à vivre avec le montant restant et l'épargne se fera automatiquement. N'épargnez pas pour le rendement que vous offre la banque, mais plutôt pour vous constituer un coussin financier en cas d'urgence.

Lorsque votre coussin d'urgence sera suffisant, vous pourrez alors penser à votre épargne-retraite. Il est recommandé de mettre de 10 à 15% de votre revenu net à cette fin. Après, vous pourrez songer à vous amuser en planifiant vos dépenses variables. N'oubliez pas que vos moyens financiers sont habituellement plus limités que votre désir de consommer!



Il est toujours bon de se constituer un coussin représentant environ 3 mois de salaire pour faire face aux imprévus.

FIXEZ-VOUS DES OBJECTIFS RÉALISTES

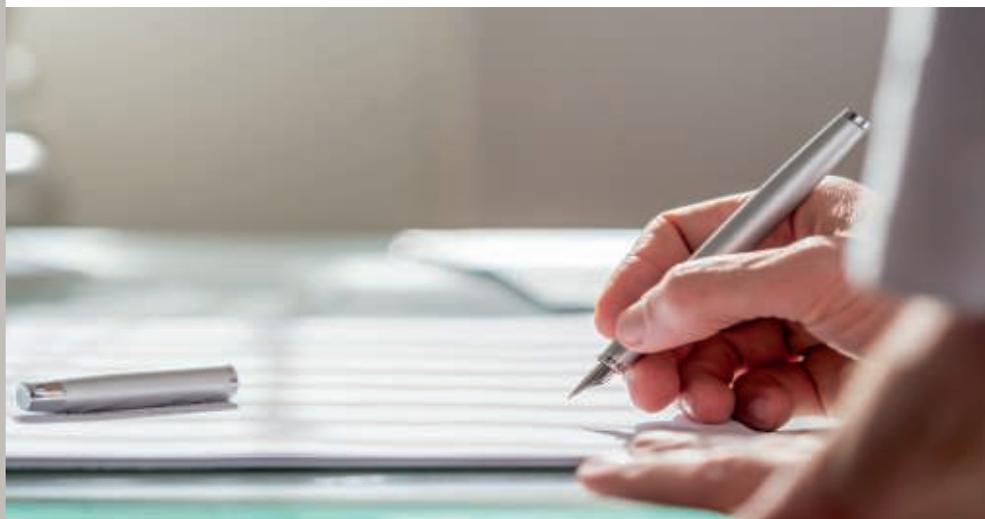
Qu'aimeriez-vous accomplir ou vous procurer avec votre argent? Calculez le coût de vos objectifs, puis élaborer un plan budgétaire pour les atteindre. Vous aurez une meilleure idée du délai requis pour pouvoir vous offrir un voyage, par exemple.

PROTÉGEZ-VOUS CONVENABLEMENT

Assurez-vous que votre famille soit convenablement protégée par une police d'assurance-vie, d'assurance-propriété, d'assurance-invalidité ou encore un régime d'assurance-maladie approprié.

AYEZ UN TESTAMENT À JOUR

Nous devrions tous avoir un testament, plus particulièrement lorsque nous avons des personnes à charge. Pour protéger votre famille, assurez-vous que votre testament soit à jour et qu'il a été préparé par un professionnel. Si votre situation familiale ou financière a changé, considérez la possibilité de le mettre à jour.



PLANIFIEZ VOTRE RETRAITE DÈS MAINTENANT

Établissez le plus tôt possible un régime enregistré d'épargne-retraite auquel vous cotiserez selon vos moyens à même votre paie et prélevé directement par votre employeur.

SOYEZ INFORMÉ DES AVANTAGES FISCAUX QUI VOUS SONT OFFERTS

Êtes-vous certain de tirer entièrement parti de l'ensemble des avantages fiscaux et des crédits d'impôts qui vous sont offerts (ex: crédit de solidarité, allocation au logement, supplément de revenus garantis, allocations familiales, crédit pour personnes handicapées, etc.)?

Assurez-vous d'utiliser tous les outils de planification fiscale, notamment les REER, le REEE (régime enregistré d'épargne études) et le CELI (compte d'épargne libre d'impôt). En étant bien informé, vous pourrez réduire vos impôts autant que possible et bénéficier de programmes gouvernementaux.

Les recommandations d'un spécialiste sont conseillées afin de bien connaître les avantages auxquels vous avez droit.



Publication réalisée par Jean Fortin & Associés Syndics Inc.
Dépôt légal - Bibliothèque des Archives nationales du Québec, 2020.
ISBN version imprimée: 978-2-9816782-0-1 / ISBN version PDF: 978-2-9816782-2-5

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Jean Fortin & Associés Syndics Inc.

Nous espérons que ces outils et conseils vous auront conscientisé sur l'importance de bien connaître l'état de sa santé financière.

Lorsque les problèmes financiers apparaissent, il est très difficile de s'en sortir seul.

L'équipe de Jean Fortin est composée de conseillers polyvalents et à l'écoute de vos besoins. Notre objectif est de bien vous renseigner et au besoin, de vous aider à y voir plus clair en misant davantage sur la prévention. Nous sommes disponibles pour répondre à toutes questions que vous pourriez avoir, que vous soyez en difficulté financière ou non.

Les rencontres sont gratuites, confidentielles et sans engagement de votre part.

56 bureaux à travers le Québec pour mieux vous servir

Communiquez avec nous sans frais

1 877 LIBERTÉ
JeanFortin.com

Syndics autorisés en insolvabilité



Pour un avenir sans dettes^{mc}